

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 avril 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 6 094 637 Chemin Bon air**

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0007 :

La demande de dérogation mineure 2026-0007 vise à :

- Rendre conforme, pour l'un des lots issus d'une future subdivision du lot 6 094 637, un frontage minimal de 5 mètres dans le cadre d'une opération cadastrale à venir, dérogeant ainsi à la réglementation en vigueur qui exige un frontage minimal de 50 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 26 mars 2026.

*(signé)*

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint